



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 033-213300163-20250618-DEL19_25-DE



DEL 19-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Murielle DARCOS, Maire, sur convocation en date du 13 juin 2025.

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Christophe Henry, Olivier Desagnat, Claude Larroche, Philippe Pebayle, Jean-Marc Merveillaut, Michel Prudent et Frédéric Vidalenc.

Absents excusés : Lorelei Cazenave a donné pouvoir à Claude Larroche

Nejet Privé a donné pouvoir à Murielle Darcos

Secrétaire de séance : Claude Larroche

	Membres	11
Délibération n°19-2025	Présents	9
	Votants	11

Objet : Tarifs des repas scolaires et de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026

Vu la délibération n°39 du 09 octobre 2024 fixant les tarifs des services scolaires pour l'année 2024/2025,

Madame la Maire demande au Conseil de réviser, comme chaque année, les tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité ;

- DECIDE d'augmenter les tarifs de la garderie de 5 centimes pour être concordants avec ceux de la maire de St Romain-la-Virvée,
Et FIXE les tarifs suivants ;
 - Accueil périscolaire : la ½ journée (matin ou soir) : 2.35 €
la journée (matin et soir) : 3.50 €
- DECIDE de maintenir les tarifs des repas scolaires suivants :
 - Tarif enfant à 2,80 €
 - Tarif adulte à 5,35 €

Votes : 10 Pour – 1 Contre

La secrétaire de séance,
Claude LARROCHE.

La Maire,
Murielle DARCOS.


